

Compte rendu du conseil municipal du 3 février 2017

Présents : Hervé HERTAULT, Michèle LEROY, Bernard LEVEQUE, Nicolas JUMEAUX, Dominique FIQUET, Louis PERDOMO, Christian MAUPEU, Véronique LUSARDI, Antoine OSTER, Ludovic JOVENE, Thierry SANCHEZ.

Absents :

Claire FERTE, pouvoir à Michèle LEROY

Virginie LOFFI, pouvoir à Hervé HERTAULT

Jean Marc KOWALSKI - Jean Pierre METTENDORFF

Secrétaire : Ludovic JOVENE.

1. Approbation du compte rendu du dernier conseil.

Il est approuvé à l'unanimité

2. communauté de communes.

Notre nouvelle communauté de communes de RETZ en VALOIS, fusion de la CCPVA (VIC sur AISNE), CCVCFR (VILLERS COTTERETS) et 12 communes de la CCOC (La FERTE MILON) a vu le jour au 1/1/2017.

Nous avons 1 représentant au conseil communautaire : Le Maire et un suppléant, le 1^{er} adjoint.

Le 13 janvier se sont déroulées les élections du président (a été élu Mr Alexandre de MONTESQUIOU, maire de MONTGOBERT) et des 15 vice-présidents (voir liste remise) et le 27 janvier, les commissions ont été mises en place. Le maire participera à la commission « assainissement » et à la commission GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations).

Fiscalité (voir document remis)

La CCRV sera sous le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) c'est-à-dire que l'ensemble des recettes fiscales liées à la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, IFR ...) sera pour la CC, les communes percevront une IC (indemnité compensatrice) qui sera figée dans le temps.

Quant à la fiscalité des ménages (TA-FB-FNB) 2 choix sont possibles :

1- Le droit commun. (Taux moyen pondéré des 2 CC d'origine), cette méthode si elle est retenue générera une forte disparité de l'évolution de la fiscalité pour les contribuables et une hausse globale des impôts.

2- la neutralisation budgétaire et fiscale.

Cette option 2 a pour avantage de maintenir la fiscalité des ménages (CC + Commune) identique en moyenne à N-1 et le budget des communes identique à N-1, Sous réserve de corriger les taux communaux (de + 4.5% pour BERNY), ce qui nécessitera une explication auprès des contribuables.

Le conseil délibère en faveur de l'option 2 à l'unanimité.

Cette option choisie par le conseil communautaire lors de sa séance du 27 janvier, ne sera validée que si la totalité des 54 communes de la CC délibèrent positivement.

3. Assainissement.

Depuis le 1/1 /2017, la compétence assainissement a été transférée à la CCRV. Nous avons signé une convention de mise à disposition du réseau.

L'ensemble des contrats (VEOLIA, SICAE, Prêts bancaires ...) ont été transférés à la CCRV.

Une convention a été établie entre la CCRV et la commune pour que nous puissions continuer à réaliser l'entretien courant (nettoyage simple et contrôle des pompes tous les 15 jours) et la surveillance du réseau. Une indemnité de 6600 € annuel sera versée par la CCRV à la commune, incluant les charges de personnel (employés communaux + élus) et l'amortissement du matériel utilisé pour l'entretien.

Un poste de technicien assainissement collectif a été créé à la CCRV mais n'est pas encore pourvu.

Le tarif assainissement 2017 a été voté lors du conseil communautaire du 17 janvier, il sera inchangé pour l'ensemble des communes. A compter de 2018 une convergence tarifaire sera mise en place (elle permettra d'avoir un tarif unique pour l'ensemble des communes de la CCRV au bout de 5 à 8 ans).

Pour information, le prix du m3 d'eau à BERNY est de 1.83 €/ M3.

Clôture des comptes assainissement 2017 :

Le maire présente le compte de gestion et le compte administratif assainissement au 31/12/2016 =>Les comptes sont approuvés à l'unanimité

	Fonctionnement	Investissement	Cumulé au 31/12/16
Dépenses 2016	76353.06	246095.22	
Recettes 2016	87296.89	126282.98	
Résultat 2016	10943.83	-119812.24	
Résultat reporté 15	115439.64	21796.45	
Résultat de clôture 16	126383.47	-98015.79	+28367.68

Le résultat cumulé constaté au 31/12/2016 de 28367.68 € sera transféré à la communauté de commune.

4. Projet communaux 2017

Terrain multisport du VERLEUX : le marché est signé avec la société AGORESPACE pour un coût de 56619€/HT hors aménagements type bancs, tables ...

Effacement des réseaux rue de la vallée : 125000€ en attente de programmation fin 2017 par l'USEDA.

Aménagement de la baigne :

Le récent abattage des arbres laisse un terrain libre à aménager. Un important débarrasage de petit bois a été réalisé par les employés communaux et des adjoints bénévoles. Le conseil municipal les remercie.

Un conseil sera pris auprès du CAUE pour aménager le site avec pour objectif de mettre en place une zone de loisir champêtre et sécurisée.

Plantations adaptées,

Installation d'une partie du parcours santé

Système empêchant l'accès aux voitures sur le site (en préservant un espace de Stationnement en bordure de route.

Place de la mairie :

Un réaménagement global est projeté :

Fermeture du préau pour en faire un garage communal (le garage actuel étant surchargé) en laissant un abri bus (6/8 m²). La table de Ping-Pong sera probablement détruite car non transportable.

Réhabilitation du revêtement de la place avec allée en pavée (suite à l'abattage du tilleul) et zone en enrobé. Création d'un nouveau massif et 3 places de stationnement dont 1 PMR.

Un dossier de subvention DETR sera déposé.

Création d'un espace sanitaire/locaux sociaux pour les employés communaux à la place des toilettes de l'ancienne école et suppression des toilettes extérieurs dans la cour arrière.

Foyer rural.

Etude de la possibilité de mettre en place un système de régulation du chauffage centralisé et programmable => Louis PERDOMO contacte les entreprises.

Terrain de foot de l'école :

Les travaux d'apport de terre végétale et de re-semis seront réalisés par l'entreprise « Vincent DAVID » pendant les vacances scolaires de février.

Chemin du val

Un contact a été pris avec l'entreprise LETOFFE pour refaire (empierrer) ce chemin suite aux dégâts occasionnés par les orages du printemps.

5. Plan local d'urbanisme

La compétence urbanisme a été transférée à la CCRV (qui nous a rétrocédé l'exercice du droit de préemption), un PLUi va être élaboré,
Afin de préparer le travail d'évaluation et d'adaptation de notre PLU, un groupe de travail est constitué et composé de M. MAUPEU, HERTAULT, SANCHEZ, PERDOMO, FIQUET, LEVEQUE.

M. Christian MAUPEU sera le pilote de ce travail et le représentant auprès du bureau d'étude.

6. Le SEPOAS qui portait le SCOT a été dissous au 31/12/2016, le solde de trésorerie est réparti entre communes membre sur la base d'environ 1.1€ par habitant.

7. Indemnités du maire

La loi permettant de nouveau de voter un taux d'indemnité inférieur à 100% de l'indemnité de base pour les communes de moins de 1000 habitants, le maire propose que son indemnité soit fixée à 60 % de ce montant => validé à l'unanimité.

8. Droit de préemption.

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la maison situé 18 rue du pont d'araby (parcelle A597) et du jardin en face sente du marais (parcelle A815 pour 325m2).

9. Echange intercommunal VIC/BERNY/Saint CHRISTOPHE

Le maire fait part de la réunion à laquelle il a participé avec D. FIQUET et B RUELLÉ maire de VIC à l'initiative de C. LEROUX, maire de ST Christophe à Berry.

Mr LEROUX Souhaite lancer une réflexion sur une éventuelle mutualisation/ fusion entre sa commune et ses voisines de VIC et BERNY.

Afin d'avancer dans cette démarche, le maire propose la constitution de groupes de travail, ce qui permettrait de mieux nous connaître et évaluer nos fonctionnements respectifs.

Dans un premier temps, ces groupes évoqueraient les points suivants :

Ecole et périscolaire

Fiscalité et finances.

Secrétariat, accueil, état civil

Entretien espaces verts et bâtiments.

Peu de conseillers sont volontaires => D.FIQUET se propose pour le scolaire
H.HERTAULT pour les finances.

10. COCAV.

M. MAUPEU dresse un compte rendu de la dernière réunion du 28 janvier.

Verger : Lancement de la plantation de vigne cet automne

Jardin partagé

Le jardin devait être situé à proximité de l'école. Pour des raisons d'utilisation de la place lors de la brocante, nous n'avons pas pu développer ce projet.

Nous proposons son transfert au lavoir de ROCHE sur une parcelle de 20m² (eau à proximité et possibilité de faire une animation culturelle autour du lavoir).

Gestion différenciée des espaces.

Ce type de gestion implique le fait que chaque territoire de la commune ne soit pas géré de manière identique en termes de tontes et de fleurissement.

Le projet prévoit ainsi l'implantation de prairies fleuries afin de stimuler la biodiversité.

Les lieux d'implantation et d'entretien seront décidés à l'issue d'une réunion cocav du 25.02.17.

Ce plan une fois décidé, sera effectif un an à titre expérimental. S'il est concluant, il sera reconduit, et dans ce cas, il faudra prévoir l'achat d'un matériel permettant l'entretien de cette prairie fleurie.

Fleurissement :

Le fleurissement en annuelles sera densifié dans les zones stratégiques, un soin particulier sera apporté aux suspensions.

Désherbage

Avec l'interdiction de l'utilisation des phytosanitaires dans les communes (hors cimetière) le désherbage sera manuel, mécanique ou thermique.

Le conseil valide l'achat d'un second désherbeur thermique (environ 800 €/HT)

Dates à retenir :

25.02.17 Réunion cocav

17.03.17 Conseil municipal

18.03.17 Nettoyage de printemps RDV à 9h00 à la mairie